



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1759**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Requalification de la place de la Paix - Autorisation de signer les marchés de travaux et de fourniture

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1759**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Requalification de la place de la Paix - Autorisation de signer les marchés de travaux et de fourniture**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2009-0760 du 11 mai 2009, le conseil de Communauté a validé le lancement des travaux d'aménagement de l'extension de la place de la Paix et l'îlot-mairie. Le coût global prévisionnel de ces travaux a été estimé à 1 426 000 € TTC en dépenses et 134 000 € en recettes.

Les travaux seront dévolus par voie d'appel d'offres ouvert et par lots séparés, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le présent rapport concerne des marchés de travaux et de fourniture pour l'aménagement de l'extension de la place de la Paix et de l'îlot-mairie à Pierre Bénite.

Les aspects majeurs de ce réaménagement sont :

- pour l'extension de la place : un belvédère, un espace pour le marché forain, un square, la poursuite au sud de l'acheminement piétons et la mise en place d'un éclairage public sur l'ensemble de cet espace,

- pour l'îlot-mairie : la reconfiguration du parking existant, la poursuite au nord du cheminement piétons, la création d'un espace détente, la mise en place d'une végétalisation le long du cheminement et d'un éclairage public.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de ses séances des 16 et 30 juillet 2010, a classé les offres et choisi celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fourniture de pierre, entreprise Sept Carrière, pour un montant de 118 336 € HT, soit 141 529,86 € TTC,

- lot n° 2 : terrassements-revêtement de sols, entreprise Coiro TP / Eurovia Lyon, pour un montant de 493 375,50 € HT, soit 590 077,10 € TTC,

- lot n° 3 : éclairage public, électricité, entreprise SPIE Sud-Est, pour un montant de 53 403,80 € HT, soit 63 870,94 € TTC,

- lot n° 4 : eau et assainissement, entreprise Coiro TP/Eurovia Lyon, pour un montant de 77 078,70 € HT, soit 92 186,13 € TTC,

- lot n° 5 : plantations-arrosage automatique, entreprise Green Style, pour un montant de 63 763,61 € HT, soit 76 261,28 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché concernant l'aménagement de l'extension de la place de la Paix et de l'îlot-mairie à Pierre Bénite et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fourniture de pierre, entreprise Sept Carrière, pour un montant de 118 336 € HT, soit 141 529,86 € TTC,
- lot n° 2 : terrassements-revêtement de sols, entreprise Coiro TP / Eurovia Lyon, pour un montant de 493 375,50 € HT, soit 590 077,10 € TTC,
- lot n° 3 : éclairage public, électricité, entreprise SPIE Sud-Est, pour un montant de 53 403,80 € HT, soit 63 870,94 € TTC,
- lot n° 4 : eau et assainissement, entreprise Coiro TP/Eurovia Lyon, pour un montant de 77 078,70 € HT, soit 92 186,13 € TTC,
- lot n° 5 : plantations-arrosage automatique, entreprise Green Style, pour un montant de 63 763,61 € HT, soit 76 261,28 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 886, le 11 mai 2009 pour la somme globale de 4 303 000 € en dépenses et 537 782 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 231 510 et 458 115 - fonction 824, pour un montant total de 963 925,31 €.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 458 215 - fonction 824, pour un montant total de 134 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.